

POUILLY-FUISSÉ 1ers Crus

Communiqué (release)

L'Union des Producteurs de Pouilly-Fuissé, Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'Appellation Pouilly-Fuissé annonce la reconnaissance officielle par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) de 22 Climats accompagnés de la mention 'Premier Cru' qui pourront être adjoints à l'AOP Pouilly-Fuissé. Cet aboutissement de plus de 12 ans de travail est une joie profonde pour l'ODG et les producteurs de l'appellation. Rejoignant ainsi les autres vignobles bourguignons, qui bénéficiaient déjà de la hiérarchisation de leurs meilleurs Climats, c'est une nouvelle ère qui commence pour le Pouilly-Fuissé, et probablement pour le Mâconnais. Le Comité National de l'INAO a approuvé, lors de sa séance du 3/09/2020, les 22 « 1ers Crus » ci-dessous, qui représentent 194 ha, soit 24% des 800 ha de l'AOP, dont l'aire délimitée exclusive se situe sur les communes de Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly et Vergisson.

Le nouveau cahier des charges de l'AOP prévoit des conditions de production plus restrictives pour les 1ers Crus, avec en particulier : un rendement maximum de 56 hl/ha, un repos du sol obligatoire de 3 ans entre arrachage et replantation, l'interdiction du désherbage chimique et un élevage au moins jusqu'au 1^{er} juillet. Une carte et un petit descriptif topographique et pédologique des 22 Premiers Crus sont joints à ce communiqué.

The Pouilly-Fuissé growers association (Union des Producteurs de Pouilly-Fuissé) is very glad and proud to announce the official recognition by the INAO (French National Institute of Origin and Quality) of 'Premier Cru' status for 22 Climats of the Pouilly-Fuissé Appellation. After more than 12 years of hard work together with INAO, Pouilly-Fuissé becomes the first appellation within Burgundy's Mâconnais sub-region to benefit from Premier Cru vineyards. It's a new era for Pouilly-Fuissé and probably for Mâconnais, joining now the prestigious classification established a long time ago in Côte d'Or. The hereunder 22 "1ers Crus" represent a total of 194 ha under vine, accounting for 24 % of Pouilly-Fuissé's total vineyard area (800 ha exclusively located on the four villages of Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly and Vergisson). The conditions of production of the 1ers Crus are more restrictive: maximum yield 56 hl/ha, minimum soil's rest of 3 years before replantation, no chemical herbicides, minimum time of ageing until July 1st. Here attached a map and a short description of topography and pedology of the 22 "1ers Crus".

A Chaintré : Aux Quarts (11.22 ha) – Le Clos de M. Noly (2.74 ha) – Le Clos Reyssier (8.68 ha) - Les Chevrières (11.36 ha).

A Fuissé : Le Clos (2.68 ha) – Les Brulés (0.83 ha) – Les Ménétrières (5.22 ha) – Les Perrières (5.79 ha) – Les Reïsses (4.13 ha) – Les Vignes Blanches (19.13 ha) – Vers Cras (13.56 ha).

A Solutré-Pouilly : Au Vignerai (18.67 ha) – Aux Bouthières (4.86 ha) - Aux Chailloux (6.74 ha) – En Servy (3.99 ha) – La Frérie (4.08 ha) – Le Clos de Solutré (4.40 ha) – Pouilly (19.37 ha) – Vers Cras (9.63 ha).

A Vergisson : En France (1.87 ha) – La Maréchaude (9.34 ha) – Les Crays (10.75 ha) – Sur la Roche (14.76 ha).

Fait à Solutré-Pouilly, le 20 octobre 2020

Aire de production exclusive sur les communes de : CHAINTRÉ, FUISSE, SOLUTRE-POUILLY, VERGISSON.

Siège social : 71960 Fuissé. Correspondance : L'ATRIUM du Pouilly-Fuissé . 71960 Solutré. Tél/Fax : 03 85 35 83 83

Email : contact@pouilly-fuisse.net Web : www.pouilly-fuisse.net